

Paris, le 05/03/2021,

**RENFORCEMENT DES EXIGENCES ESG ET ENTREE EN VIGUEUR DU « REGLEMENT DISCLOSURE » POUR LE FONDS ODDO BHF GENERATION**

Part CR-EUR : FR0010574434  
Part CI-EUR : FR0010576728  
Part DR-EUR : FR0010576736  
Part GC-EUR : FR0011605542  
Part CN-EUR : FR0012847150  
Part CL-EUR : FR0012031367  
Part DN-EUR : FR0013302346  
Part uCRw-EUR: FR0013420809

Part uCRw-CHF [H]: FR0013420817  
Part uDRw-EUR: FR0013420825  
Part uDRw-CHF [H]: FR0013420833  
Part uCPw-EUR: FR0013420841  
Part uCPw-CHF [H]: FR0013420858  
Part uDPw-EUR: FR0013420866  
Part uDPw-CHF [H] : FR0013420874

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du fonds ODDO BHF GENERATION (ci-après le « **Fonds** ») et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

**I. L'opération**

La société de gestion du Fonds, ODDO BHF Asset Management SAS (ci-après la « **Société de Gestion** »), a décidé de préciser la stratégie d'investissement du Fonds sur la prise en compte de critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans le processus de sélection des titres en portefeuille.

La Société de Gestion a, de plus, décidé de mettre en place de nouvelles exclusions strictes concernant les banques ne s'étant pas engagées sur une politique répondant aux standards internationaux de sortie des énergies fossiles et les sociétés ne respectant pas le Pacte mondial de l'ONU.

Par ailleurs, la Société de Gestion a modifié le prospectus du Fonds afin de répondre aux exigences du règlement (UE) No 2019/2088, ci-après (« Règlement Disclosure »). Le Règlement Disclosure, publié en novembre 2019 et entrant en vigueur le 10 mars 2021, crée de nouvelles obligations de transparence en matière de durabilité pour les acteurs des marchés financiers, et les produits qu'ils gèrent.

Enfin, la composition des actifs du Fonds est légèrement modifiée concernant les actions éligibles. Ainsi, le Fonds ne pourra investir que 10% maximum de son actif net dans des actions de sociétés dont la capitalisation est inférieure à 500 millions d'euros (à la première acquisition en portefeuille).

Afin de tenir compte de ces évolutions, le prospectus et les documents d'informations clés pour l'investisseur du Fonds ont fait l'objet de modifications, lesquelles sont décrites ci-après.

Cette opération n'est pas soumise à agrément de l'Autorité des Marchés Financiers.

En conformité avec la réglementation applicable, la Société de Gestion a fixé la date d'entrée en vigueur au 10 mars 2021 pour l'ensemble de ces modifications.

Si ces modifications ne vous conviennent pas, vous pouvez demander à tout moment le rachat sans frais de vos parts. Si ces modifications vous conviennent, aucune action n'est requise de votre part. Pour toute question, n'hésitez pas à contacter votre conseiller habituel. La Société de Gestion n'appliquant pas de frais de rachat, le rachat sans frais de vos parts est toujours possible.

Pour rappel, le Fonds a pour objectif de gestion de surperformer l'indice MSCI EMU Net Return Index sur une durée de placement supérieure à 5 ans, tout en prenant en compte des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

## **II. Les modifications entraînées par l'opération**

Profil de risque :

- Modification du profil rendement/ risque : NON
- Augmentation du profil rendement/ risque : NON

Augmentation des frais : NON

## 1. Modifications relatives aux critères ESG :

La stratégie d'investissement du Fonds sera modifiée comme suit :

	AVANT	APRES
<b>Stratégie d'investissement</b>	<p>Des exclusions sectorielles strictes sont par ailleurs mises en œuvre concernant le tabac, les jeux d'argent, les activités d'extraction et de production d'énergie liées au charbon, et le nucléaire. Ainsi le Fonds ne pourra pas investir dans ces secteurs.</p> <p>La stratégie d'investissement s'appuie sur un processus d'investissement en 4 étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etape 1 : Un premier filtre qualitatif basé sur la pérennité de l'actionariat de référence et sur la qualité de management pour sélectionner des entreprises souvent familiales, dotées d'une vision long terme.</li> <li>- Etape 2 : Un second filtre basé sur les fondamentaux financiers des entreprises pour sélectionner principalement des entreprises avec une rentabilité des capitaux employés élevée et/ou en forte amélioration, disposant de la capacité d'autofinancer leur croissance et de se développer à l'international.</li> <li>- Etape 3 : Analyse fondamentale des sociétés visant à bien comprendre leur modèle économique et leur fonctionnement. Une fois convaincue par la qualité des sociétés et de leur positionnement, l'équipe de gestion va procéder à leur valorisation, en construisant un scénario pessimiste, un scénario de base et un scénario optimiste fixant ainsi les niveaux d'intervention à l'achat et à la vente.</li> </ul>	<p>L'univers d'investissement est constitué des valeurs qui composent l'indice Stoxx Europe Total Market Index (net return, EUR) et dont la capitalisation est supérieure à 500 millions d'euros (à la première acquisition en portefeuille). A titre accessoire, le Fonds pourra également investir dans des valeurs de sociétés dont la capitalisation est inférieure à 500 millions d'euros (à la première acquisition en portefeuille).</p> <p>Dans un premier temps, l'équipe de gestion prend en compte des critères extra-financiers de manière significative, grâce à une approche en sélectivité conduisant à éliminer au moins 20% de cet univers. Cette approche en sélectivité est réalisée en trois étapes.</p> <p>I. Première étape : filtre actionnarial            Les entreprises ne disposant pas d'un actionnaire de référence stable et pérenne sont systématiquement exclues de l'univers éligible. Une entreprise avec un actionnaire de référence stable et pérenne est définie comme étant une entreprise directement ou indirectement contrôlée par des personnes physiques (notamment des familles) ou morales (fondations, acteurs industriels) exerçant le pouvoir de nomination et de révocation des dirigeants de la société. Il s'agit de détenir un pouvoir de droit ou de fait sur la gestion, sans seuil minimum de détention du capital. Cet actionnaire de référence envisage sans ambiguïté son engagement actionnarial sur le long terme avec une vision industrielle et/ou patrimoniale dans une éventuelle logique de transmission à la génération suivante.</p> <p>II. Deuxième étape : exclusions sectorielles            Le Fonds ne pourra pas investir dans les secteurs du tabac, des jeux d'argent, des activités d'extraction et de production d'énergie liées au charbon et du nucléaire. Par ailleurs, les banques ne s'étant pas engagées sur une politique répondant aux standards internationaux de sortie des énergies fossiles seront également exclues. De même, des exclusions strictes sont mises en œuvre concernant les sociétés ne respectant pas le Pacte mondial de l'ONU.</p>

AVANT	APRES
<p>C'est lors de la valorisation des titres que des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) sont pris en compte. L'approche d'intégration des critères ESG retenue est une approche combinant « best in universe » et « best effort » qui favorise l'existence et l'amélioration de bonnes pratiques. Chaque entreprise est ainsi notée en absolu par rapport à l'ensemble de l'univers d'investissement, quels que soient sa taille et son secteur d'activité, et nous valorisons les démarches de progrès grâce au dialogue direct avec les émetteurs.</p> <p>A titre d'exemples, les critères suivants sont analysés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Environnement : consommation d'énergie, consommation d'eau, gestion des déchets, certifications environnementales, produits et services à valeur ajoutée environnementale, gestion des risques liés au climat, etc ;</li> <li>• Social : capital humain (gestion des ressources humaines, diversité des équipes dirigeantes, formation, santé et sécurité des employés ...), gestion des fournisseurs, innovation, etc ;</li> <li>• Gouvernance : corporate governance (préservation des intérêts de l'actionnaire minoritaire, composition des organes de gouvernance, politique de rémunération ...), responsabilité fiscale, exposition aux risques de corruption, etc.</li> </ul> <p>Un scoring interne des titres en portefeuille, basé sur nos analyses propriétaires et des bases de données externes, vise à matérialiser le risque d'exécution de la stratégie à moyen et</p>	<p>III. Troisième étape : notation ESG</p> <p>Cette étape consiste à prendre en compte la note ESG d'une large majorité des entreprises composant l'univers d'investissement, que la note soit issue de notre notation interne ou de notre fournisseur externe de données extra-financières. Ce processus de notation vient de nouveau réduire l'univers d'investissement du Fonds, pour déterminer son univers éligible :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. les entreprises qui ne sont pas suivies par notre modèle interne ni par notre fournisseur externe de données extra-financières sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement ;</li> <li>2. les entreprises non suivies par notre modèle interne et se voyant attribuer la note ESG CCC ou B par notre fournisseur externe de données extra-financières MSCI ESG Ratings sont également systématiquement exclues de l'univers ;</li> <li>3. enfin, les entreprises notées 1 sur 5 dans notre échelle de notation interne sur les piliers « capital humain » et/ou « gouvernance d'entreprise » sont également systématiquement exclues de cet univers.</li> </ol> <p>Notre processus d'analyse ESG interne combine deux approches :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « best-in-universe » : l'équipe de gestion privilégie les émetteurs les mieux notés quels que soit la taille et le secteur d'activité.</li> <li>• « best effort » : l'équipe de gestion valorise les démarches de progrès dans le temps chez les émetteurs, grâce au dialogue direct avec eux.</li> </ul> <p>Dans le cadre du processus de notation des entreprises, les critères suivants sont notamment analysés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Environnement : consommation d'énergie, consommation d'eau, gestion des déchets, certifications environnementales, produits et services à valeur ajoutée environnementale, gestion des risques liés au climat, etc...</li> <li>- Social : capital humain (gestion des ressources humaines, diversité des équipes dirigeantes, formation, santé et sécurité des employés ...), gestion des fournisseurs, innovation, etc...</li> <li>- Gouvernance : gouvernance d'entreprise (préservation des intérêts de l'actionnaire minoritaire, composition des organes de gouvernance, politique de rémunération...), responsabilité fiscale, exposition aux risques de corruption, etc...</li> </ul>

AVANT	APRES
<p>long terme des entreprises. Tout en prenant en compte l'ensemble des critères identifiés dans les conditions définies ci-dessus, une attention particulière est portée à l'analyse du capital humain et à la gouvernance d'entreprise. La Société de Gestion adopte ainsi une échelle de notation interne qui se divise en cinq rangs : Opportunité forte ESG (5), Opportunité ESG (4), Neutre ESG (3), Risque modéré ESG (2) et Risque élevé ESG (1).</p> <p>Ce système de notation extra-financière impacte la structure globale du portefeuille, en limitant l'exposition aux émetteurs présentant des notes ESG plus faibles, et est utilisé pour assurer un certain niveau global de qualité ESG. En particulier, la note moyenne du portefeuille sera supérieure ou égale à 3 sur 5 dans notre échelle interne de notation ESG, éliminant ainsi au moins 20% de l'univers d'investissement du fonds.</p> <p>- <b>Etape 4 : Construction du portefeuille.</b> La « valorisation cible » des sociétés définie lors de l'étape précédente sera couplée à des critères de volatilité et de liquidité afin de déterminer le poids final de chaque société en portefeuille.</p>	<p>Une attention particulière est portée à l'analyse du capital humain et à la gouvernance d'entreprise qui représentent respectivement 30% et 25% de la notation de chaque entreprise, quels que soient sa taille et son secteur d'activité. En effet, notre conviction est qu'une mauvaise gestion du capital humain ou une gouvernance d'entreprise défaillante font peser un risque majeur dans l'exécution de la stratégie d'une entreprise et donc sur sa valorisation.</p> <p>Ce processus d'analyse ESG interne aboutit à une échelle de notation interne qui se divise en cinq rangs (5 étant la meilleure note et 1 la plus mauvaise note) : Opportunité forte ESG (5), Opportunité ESG (4), Neutre ESG (3), Risque modéré ESG (2) et Risque élevé ESG (1).</p> <p>Le Fonds adhère au Code de Transparence AFG Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public, disponible sur le site internet <a href="http://www.am.oddo-bhf.com">www.am.oddo-bhf.com</a>. Ce Code décrit de manière détaillée la méthode d'analyse extra financière ainsi que le processus de sélection ISR appliqué.</p> <p>La Société de gestion s'engage à ce que les émetteurs représentant au moins 90% de l'actif net du Fonds aient fait l'objet d'une notation ESG.</p> <p>Dans un deuxième temps, la stratégie d'investissement s'appuie sur un processus d'investissement en 3 étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Etape 1 :</b> Un filtre basé sur les fondamentaux financiers des entreprises pour sélectionner principalement des entreprises avec une rentabilité des capitaux employés élevée et/ou en forte amélioration, disposant de la capacité d'autofinancer leur croissance et de se développer à l'international.</li> <li>- <b>Etape 2 :</b> Analyse fondamentale des sociétés visant à bien comprendre leur modèle économique et leur fonctionnement. Une fois convaincue par la qualité des sociétés et de leur positionnement, l'équipe de gestion va procéder à leur valorisation, en construisant un scénario pessimiste, un scénario de base et un scénario optimiste fixant ainsi les niveaux d'intervention à l'achat et à la vente.</li> <li>- <b>Etape 3 :</b> Construction du portefeuille. La « valorisation cible » des sociétés définie lors de l'étape précédente sera couplée à des critères de volatilité et de liquidité afin de déterminer le poids final de chaque société en portefeuille.</li> </ul>

## 2. Modifications relatives à l'entrée en vigueur du Règlement Disclosure

Afin de répondre aux exigences du Règlement Disclosure, le prospectus sera modifié comme suit :

	AVANT	APRES
<b>Indicateur de référence</b>	Des informations complémentaires sur l'indicateur de référence sont accessibles sur le site internet de MSCI ( <a href="http://www.msci.com">www.msci.com</a> ).	L'indice ci-dessus est un indice de marché large qui ne tient pas nécessairement compte, dans sa composition ou sa méthode de calcul, des caractéristiques ESG promues par le Fonds. Pour une description de la méthode utilisée pour calculer l'indice, voir <a href="http://www.msci.com">www.msci.com</a> .
<b>Profil de risque</b>	<i>Aucune information</i>	L'équipe de gestion prend en compte les risques de durabilité en intégrant les critères ESG (Environnement et/ou Social et/ou Gouvernance) dans son processus de décision d'investissement, comme décrit dans la section "Stratégie d'investissement". La Société de gestion prend également en compte des critères ESG à travers sa propre politique d'exclusion du charbon et par l'exclusion des entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations Unies. La Société de gestion a signé les Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies ainsi que le CDP (anciennement appelé Carbon Disclosure Project). Enfin, la Société de gestion exerce les droits de vote lorsque des actions sont détenues par le Fonds. Les informations relatives aux politiques de la Société de gestion sont disponibles sur le site " <a href="http://am.oddobhf.com">am.oddobhf.com</a> ".
	<i>Aucune information</i>	<u>Le Fonds sera, à titre principal exposé aux risques suivants :</u> [...] Risque de durabilité : Désigne un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produit, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur des investissements réalisés par ce Fonds.  Environnement : -risques sectoriels associés à l'empreinte environnementale de l'entreprise ; -risques physiques et de transition liés au changement climatique ; -la matérialité des controverses environnementales ; et la gestion des conflits d'intérêts qui y sont liés ; -la dépendance de l'entreprise à l'égard du capital naturel ; -les risques associés aux activités, produits et services de l'entreprise qui peuvent avoir un impact sur l'environnement.

	AVANT	APRES
		<p>Social :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-risques sectoriels liés à la santé et à la sécurité</li> <li>-les risques environnementaux et sociaux dans la chaîne d'approvisionnement ;</li> <li>-la gestion du climat social et le développement du capital humain ;</li> <li>-la gestion de la qualité et des risques liés à la sécurité des consommateurs ;</li> <li>-la gestion et la matérialité des controverses sociales/sociétales ;</li> <li>-la gestion des capacités d'innovation et des actifs incorporels ;</li> </ul> <p>Gouvernance :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-qualité et transparence de la communication financière et non financière ;</li> <li>-les risques sectoriels associés à la corruption et à la cybersécurité ;</li> <li>-la qualité des organes de contrôle des sociétés</li> <li>-la qualité et la durabilité du cadre de gouvernance d'entreprise ;</li> <li>-la gestion des conflits d'intérêts liés à la gouvernance d'entreprise ;</li> <li>-les risques réglementaires ;</li> <li>-l'intégration et la gestion de la durabilité dans la stratégie de l'entreprise.</li> </ul>

### 3. Modifications de la composition des actifs :

La composition des actifs sera modifiée comme suit :

	AVANT	APRES
<p><b>Composition des actifs</b></p> <p>1- <u>Actifs (hors dérivés)</u></p>	<p><b>Actions :</b></p> <p>Caractéristiques des actions ou titres de capital détenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions de sociétés principalement familiales,</li> <li>- Valeurs négociées sur les marchés réglementés,</li> <li>- Actions appartenant à tous secteurs économiques,</li> <li>- Actions de toutes capitalisations,</li> <li>- Les actions achetées par le Fonds ne font pas spécialement partie de l'indicateur de référence.</li> </ul>	<p><b>Actions :</b></p> <p>Caractéristiques des actions ou titres de capital détenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions de sociétés principalement familiales,</li> <li>- Valeurs négociées sur les marchés réglementés,</li> <li>- Actions appartenant à tous secteurs économiques,</li> <li>- Actions de capitalisation supérieure à 500 millions d'euros (à la première acquisition en portefeuille). A titre accessoire, le Fonds pourra également investir dans des valeurs de sociétés dont la capitalisation est inférieure à 500 millions d'euros (à la première acquisition en portefeuille).</li> <li>- Les actions achetées par le Fonds ne font pas spécialement partie de l'indicateur de référence.</li> </ul>

### **III. Éléments à ne pas oublier pour l'investisseur**

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance des documents d'informations clés pour l'investisseur du Fonds mis à votre disposition en langues française, anglaise, allemande, espagnole, italienne, néerlandaise, portugaise, norvégienne et suédoise sur le site Internet <http://am.oddo-bhf.com>, ainsi que du prospectus disponible en langues française et anglaise sur le site internet <http://am.oddo-bhf.com>, et qui peuvent vous être envoyés sur simple demande écrite de votre part auprès de ODDO BHF Asset Management SAS - 12, bd de la Madeleine 75009 Paris.

Sachez que nous nous tenons bien entendu à votre entière disposition pour toutes informations complémentaires que vous souhaiteriez obtenir.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre fidélité, et vous prions d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de notre considération respectueuse.

Nicolas CHAPUT  
Président